

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
Arrondissement de Fougères
COMMUNE DE MELLE

Séance
Du jeudi 5 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 5 février 2026 à 19h04, le Conseil Municipal de la Commune de Mellé, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. POSTE Olivier, Maire.

Date de convocation : 30/01/2026
Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de présents : 8
Nombre de votants : 3

Étaient présents : POSTE Olivier, CHALOPIN Christèle, GUÉRIN Dominique, SIMON Alexandra, TALVA Nelly, MARTIN Benoît, DELAHAYE Angéline et TYLEK Thérèse

Étaient absents excusés : TENNEREL Frédéric, BATAIS Marie-Annick, LEBOUTEILLER Delphine et COSTIL Nicolas

**Pouvoirs : BATAIS Marie-Annick à CHALOPIN Christèle
COSTIL Nicolas à POSTE Olivier
LEBOUTEILLER Delphine à TYLEK Thérèse**

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été nommée, Christèle CHALOPIN, secrétaire de séance ;
Et ceci à l'unanimité des membres présents.**

Ces formalités remplies, la séance est ouverte à 19h04.

1/ Approbation du procès-verbal du 6 janvier 2026

URBANISME

2/ Autorisation de déposer un permis d'aménager pour la création d'un lotissement communal
3/ Avenant à la convention d'adhésion au Conseil d'Architecture et d'Urbanisme d'Ille-et-Vilaine (CAU35)

FINANCES

4/ Participation aux charges de fonctionnement de l'école privée Notre Dame de Landéan
5/ Participation aux charges de fonctionnement de l'école publique Montaubert de Lécousse
6/ Participation aux charges de fonctionnement de l'école privée Frédéric Ozanam de St Sauveur des Landes
7/ Adhésion Bruded
8/ Validation du devis des cavurnes
9/ Avenant n°1 au marché de travaux pour le lot.3 (SAB Menuiseries) de la rénovation du 1 bis place St Martin

10/ Atelier Gardan : validation de la tranche optionnelle

11/ Demande de subvention au titre de la DSIL pour la rénovation de l'ancienne école en logements

12/ Demande de subvention au titre de la DETR pour l'aménagement des espaces communs de l'ancienne école

RESSOURCES HUMAINES

13/ Création d'un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe :
avancement de grade

14/ Compte rendu des décisions prises par le Maire dans la cadre de ses délégations consenties par le Conseil Municipal

Questions diverses

Le point 3 est retiré de l'ordre du jour. Cette délibération est à prendre par Fougères Agglomération.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un virement de crédit de 0,36 cents a été nécessaire sur le budget commerce du chapitre 011, article 60632 vers le chapitre 65, article 65888. Ce montant de 0,36 cents correspond à un reliquat de TVA à la clôture du budget annexe commerce.

2026.02.19 Approbation du procès-verbal du 9 décembre 2025

Le procès-verbal est adopté *à l'unanimité des membres présents*.

URBANISME

2026.02.20 Autorisation de déposer un permis d'aménager pour la création d'un lotissement communal

Suite à la présentation du plan de composition et du règlement du lotissement par l'Atelier du Marais,
Considérant la nécessité de déposer un permis d'aménager pour réaliser ces travaux,

Monsieur le Maire propose de valider le plan de composition, le règlement du lotissement et de déposer une demande de permis d'aménager.

Il est à noter que Monsieur Dominique Guérin est arrivé à 19h21 pendant la présentation de l'Atelier du Marais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le plan de composition et le règlement
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer et déposer le permis d'aménager au nom et pour le compte de la commune ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de cette autorisation d'urbanisme.

FINANCES

2026.02.21 Participation aux charges de fonctionnement de l'école privée Notre Dame de Landéan

Vu la demande de participation aux charges de fonctionnement de l'école privée de Landéan,

Vu le nombre d'élèves résidant à Mellé et inscrits à l'école privée de Landéan : **2 élèves en maternel et 2 élèves en élémentaire**

Vu la circulaire préfectorale qui fixe le **coût moyen départemental à 493 € pour un élève d'élémentaire et 1 554 € pour un élève de maternel ;**

Il est donc proposé le versement de la participation de fonctionnement pour l'année scolaire 2025/2026 d'un montant **de 4094,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, DÉCIDE :

- **D'ACCEPTER** la proposition
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder au règlement de la participation pour un montant de **4 094,00 €**

2026.02.22 Participation aux charges de fonctionnement de l'école publique Montaubert de Lécousse

Vu le nombre d'élèves résidant à Mellé et inscrits à l'école Montaubert de Lécousse : 2 élèves en primaire.

Vu le coût de l'école publique Montaubert de Lécousse à savoir 457,85 euros pour un élève de primaire.

Monsieur le Maire rappelle que la participation aux charges de fonctionnement des écoles sont des charges obligatoires. Il propose à l'assemblée le règlement de la participation pour ces 2 élèves : **915,70 euros.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, DÉCIDE :

- **D'ACCEPTER** la proposition
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder au règlement de la participation pour un montant de **915,70 euros**

2026.02.23 Participation aux charges de fonctionnement de l'école privée Frédéric Ozanam de St Sauveur des Landes

Vu le nombre d'élèves résidant à Mellé et inscrit à l'école privée Frédéric Ozanam de St Sauveur des Landes : 1 élève en maternel.

Vu la circulaire préfectorale qui fixe le **coût moyen départemental à 493 € pour un élève d'élémentaire et 1 554 € pour un élève de maternel ;**

Il est donc proposé le versement de la participation de fonctionnement pour l'année scolaire 2025/2026 d'un montant **de 1 554,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, DÉCIDE :

- **D'ACCEPTER** la proposition
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder au règlement de la participation pour un montant de **1 554,00 €**

2026.02.24 Adhésion Bruded 2026

Vu la charte du réseau BRUDED,
Vu les statuts du réseau BRUDED,
Vu le courrier en date du 27 janvier 2026,

M. Le Maire rappelle que le réseau BRUDED est un réseau de partage d'expériences **entre collectivités dans tous les champs du développement durable**. L'association, créée en 2005, compte aujourd'hui plus de 277 communes.

Plusieurs actions auront lieu en 2026 notamment sur les consommations et la production d'énergies renouvelables, la végétalisation des espaces publics, l'organisation et la conduite de projets durables etc

L'adhésion est de **240,12 € pour l'année 2026**. La commune recevra une facture chaque année du montant de sa cotisation annuelle. En cas de désadhésion pendant la durée du mandat, le conseil municipal devra en informer BRUDED avant le 31 mars de l'année en cours.

Monsieur le Maire propose de renouveler cette adhésion pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 9 voix pour et 2 voix contre, DÉCIDE :

- **D'AUTORISER** l'adhésion au réseau BRUDED pour l'année en cours,
- **DE VERSER** au titre de l'adhésion, un montant de **240,12 € pour l'année 2026**
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

2026.02.25 Validation du devis des cavurnes

La commission cimetièrè s'est réunie en fin d'année dernière. Sur les 8 cavurnes réalisées fin 2022-début 2023, 7 ont été acquises. Un devis a été demandé à la Générale du Granit pour un ensemble de 8 cavurnes béton avec couvercles et jardinière octogonale y compris 8 dalles 60 x 60 x 2ép (*idem à l'ensemble déjà existant*). Le montant du devis est de **5 345,83 € HT** soit **6 415,00 € TTC** posé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, DÉCIDE :

- **DE VALIDER** la réalisation de 8 nouvelles cavurnes
- **DE VALIDER** le devis de **6 415,00 € TTC**
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis et prévoir les crédits au budget 2026

2026.02.26 Modification de marché n°1 au marché de travaux pour le lot.3 (SAB Menuiseries) de la rénovation du 1 bis place St Martin

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

VU le code de la commande publique

VU le marché conclu avec l'entreprise **SAB Menuiseries pour le lot.3** en application de la délibération du conseil municipal n°2025.06.51 du 10 juin 2025,

VU le devis n°D25121547771 – plus-value d'un montant de 984,39 € HT – Menuiseries complémentaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :

- - **de CONCLURE** la modification de marché n°1 de plus-value ci-après détaillée avec l'entreprise SAB Menuiseries dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnées de menuiseries :
- . Lot. n°3 ;

- **Attributaire : SAB Menuiseries – 2 bis avenue de la Forêt 35420 Liffré**

Marché initial du lot.3 – montant :	14 544,61 € HT
Modification de marché n°1 – montant :	984,39 € HT
Nouveau montant du marché :	15 529,00 € HT

- **D'AUTORISER** le Maire ou l'adjoint référent à ce dossier à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

2026.02.27 Atelier Gardan : validation de la tranche optionnelle

M. le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n° 2025.05.46 du 6 mai 2025 par laquelle le groupement **ATELIER GARDAN** a été retenu pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre relative au projet de réhabilitation d'une ancienne école en logement et l'aménagement des abords.

Il présente au Conseil municipal une modification du marché de maîtrise d'œuvre, ayant pour objet de fixer le montant définitif de la rémunération du maître d'œuvre conformément aux articles 4.1 et 5 du CCAP.

Le marché initial prévoyait :

- **TRANCHE FERME** (DIA/ ESQ/ AVP) : 23 620,00 € HT
- **TRANCHE OPTIONNELLE** (Autorisations administratives / PRO / DCE / ACT / OPC / VISA / DET / AOR / SSI) : 39 030,00 € HT
- **TOTAL : 62 650,00 € HT**

À la suite de la validation de l'Avant-Projet Définitif (APD), l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux a été réajustée à 886 600,00 € HT, entraînant la révision de la tranche optionnelle. L'augmentation de l'enveloppe affectée aux travaux conduit à une revalorisation des honoraires du maître d'œuvre d'un montant supplémentaire de **2 991,29 € HT**, soit

3 589,55 € TTC.

Le marché de maîtrise d'œuvre est ainsi porté à :

- **Montant total HT : 65 641,29 € HT**
- **Montant total TTC : 78 769,55 € TTC**

La répartition est la suivante :

- TRANCHE FERME (DIA/ ESQ/ AVP) : 23 620,00 € HT
- TRANCHE OPTIONNELLE (autorisations administratives / PRO / DCE / ACT / OPC / VISA / DET / AOR / SSI) : **42 021,29 € HT**

Cette modification est conforme à l'article R.2194-3 du Code de la commande publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- - **APPROUVE** le montant de l'Avant-Projet Définitif (APD), arrêté à 886 600,00 € HT pour l'enveloppe prévisionnelle des travaux.
- - **APPROUVE** la modification de marché n°1 relative à la rémunération définitive du groupement Atelier Gardan, fixée à 65 641,29 € HT soit 78 769,55 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la modification de marché et tous les documents afférents.

2026.02.28 Demande de subvention au titre de la DSIL pour la réhabilitation de l'ancienne école en logements

Modifie et remplace les délibérations 2026.01.05 et 2026.01.06

Vu la délibération 2026.01.02 validant l'avant-projet définitif de la réhabilitation de l'ancienne école en logements,

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention **auprès de l'Etat au titre du dispositif DSIL** pour les catégories « création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires » et « réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants ».

Il rappelle le plan de financement composé comme suit :

OPERATION	MONTANT HT	FINANCEMENT	RECETTES HT
Etudes	10 856,67 €	Ambitions Communes-Département	400 000,00 €
Relevé topographique	864,58 €	DSIL - Etat	131 120,25 €
Accompagnement mission MO	8 669,50 €	DDTM – Fonds vert	24 156,10 €
Maîtrise d'oeuvre	55 795,10 €	CPRB - Région	35 000,00 €
Mission SPS	3 577,50 €	Agence locale de l'énergie	11 120,00 €
Mission de contrôle	4 939,00 €	Fougères Agglomération	69 606,00 €
Travaux du logement et aménagement extérieur des logements	826 300,00 €		
		Emprunt	240 000,00 €
TOTAL DEPENSES	911 002,35 €		911 002,35 €

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date de lancement de l'appel d'offre : Semaine 10 (2026)

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : Semaine 25 (2026)

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 31 décembre 2027

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité**, **DÉCIDE** :

- de **SOLLICITER** une subvention de l'État au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) d'un montant de 131 120,25 €.
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint référent à signer tout document relatif à ce dossier.

2026.02.29 Demande de subvention au titre de la DETR pour l'aménagement des espaces communs de l'ancienne école

Modifie et remplace la délibération 2026.01.18

Vu la délibération 2026.01.02 validant l'avant-projet définitif de la réhabilitation de l'ancienne école en logements et de l'aménagement des espaces communs,

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention **auprès de l'Etat au titre du dispositif DETR**

pour la catégorie « création d'une place publique végétalisée avec jeux naturels pour enfants ».

Il rappelle le plan de financement composé comme suit :

OPERATION	MONTANT HT	FINANCEMENT	RECETTES HT
Maîtrise d'oeuvre	9 846,19 €	Ambitions Communes-Département	41 835,19 €
Aménagement des espaces communs	60 300,00 €	DETR – Etat	14 029,24 €
		Fonds propres	14 281,76 €
TOTAL DEPENSES	70 146,19 €		70 146,19 €

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date de lancement de l'appel d'offre : Semaine 10 (2026)

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : Semaine 25 (2026)

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 31 décembre 2027

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité**, DÉCIDE :

- de **SOLLICITER** une subvention de l'État au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) d'un montant de 14 029,24 €.

- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint référent à signer tout document relatif à ce dossier.

RESSOURCES HUMAINES

2026.02.30 Création d'un emploi permanent grade adjoint technique 1^{ère} classe : avancement de grade

Monsieur le Maire informe l'assemblée que monsieur Jean-Michel DESANCÉ, adjoint technique principal 2^{ème} classe, est inscrit sur le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026, à compter du 30 juillet 2026.

Afin de promouvoir l'agent dans ce grade, il convient de créer l'emploi permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et de supprimer le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Il est rappelé les règles suivantes :

- L'avancement de grade ne peut être prononcé que si un poste correspondant au grade d'avancement est vacant au tableau des emplois permanents. A défaut, il convient de créer le poste par délibération et ce, préalablement à la nomination.
- La déclaration de vacance d'emploi n'est pas nécessaire dans le cadre d'une nomination suite à un avancement de grade.
- Lorsque la suppression de l'emploi précédemment occupé est la conséquence d'un avancement de grade, le Comité Technique n'a pas à être saisi.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet, la nomination de M. Jean-Michel DESANCÉ dans ce grade à compter du 30 juillet 2026, la suppression du grade précédemment occupée par l'agent et la modification du tableau des effectifs en ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, DÉCIDE :

- D'ACCEPTER la proposition
- DE CRÉER un emploi permanent d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet à compter du 30 juillet 2026
- DE NOMMER M. Jean-Michel DESANCÉ dans ce grade au 30 juillet 2026
- DE SUPPRIMER le grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe au 30 juillet 2026
- De MODIFIER le tableau des effectifs en ce sens

2026.02.31 Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations consenties par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a signé le devis suivant :

- **Rapport et mission G2PRO** pour un montant de **1 000,00 € HT** auprès de l'entreprise **SOL EXPLOREUR**.

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

Questions diverses :

- 1) Monsieur le Maire fait part des suggestions de l'architecte pour des jeux en bois naturel. Ces derniers seraient installés sur le futur espace commun dans le cadre de la rénovation de l'ancienne école.

La séance est levée à 20h45.

Le Maire,
Olivier POSTE



La secrétaire de séance,
Christelle CHALOPIN